



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOTATION  
DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT  
LOCAL  
(DSIL)**

**DOTATION  
D'ÉQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX  
(DETR)**

**Bilan de l'utilisation de la DETR et de la DSIL  
en 2021**

# Sommaire

03 Fiche n° 1 - Les priorités environnementales

# **Bilan de l'utilisation de la DETR et de la DSIL en 2021**

Fiche n°1

**Les priorités environnementales**

Une part importante des projets soutenus au titre de la DETR ou de la DSIL concourent à la transition écologique. Les opérations d'investissement portées par les collectivités peuvent ainsi porter sur l'amélioration des mobilités, la rénovation thermique ou la construction de bâtiments énergétiquement performants ou encore la rénovation de l'éclairage public.

S'il existe, au titre de la DETR et de la DSIL, des priorités spécifiques liées au soutien des opérations liées à l'environnement («*environnement, transition énergétique et écologie* » pour la DETR et «*rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables*» pour la DSIL), certaines opérations concourant à la transition écologique peuvent également être rattachées à d'autres priorités lorsque la dimension environnementale accompagne une thématique dominante, telle que l'éducation, la sécurisation d'équipements publics ou encore le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité. Il peut ainsi s'agir par exemple de projets de rénovation thermique de bâtiments scolaires ou de créations de pistes cyclables, rattachés aux thématiques scolaires et de mobilité.

En outre, le soutien d'opérations vertes par ces deux dotations peut être complémentaire, les deux instruments pouvant être mobilisés en parallèle dans une logique de cofinancement.

## **I. En 2021, le soutien apporté par la DSIL et la DETR à la transition écologique se confirme et se renforce par rapport à 2020**

---

Les projets directement reliés aux catégories « *environnement, transition énergétique et écologie* » pour la DETR et « *rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables* » pour la DSIL représentent au total 241 035 448 € et 4 403 projets soit 17 585 968 euros et 908 projets supplémentaires par rapport à 2020. Au-delà de ces catégories, certaines opérations peuvent cependant avoir un lien direct avec les priorités environnementales tout en relevant d'autres catégories de recensement. Au total, **le soutien financier à la transition écologique s'élève au total à 410 M€ pour près de 6 200 projets des collectivités. Ce soutien permet la réalisation d'investissements à hauteur de 1,5 Md€.**

**Au 31 décembre 2021, la DETR a soutenu, à hauteur de 227 M€ d'AE, 4 723 projets en lien direct avec les priorités environnementales représentant un montant total HT de 802 M€.** L'effet levier constaté est donc de 3,54, ce qui signifie que pour 1€ de subvention octroyé par l'Etat, les collectivités ont investi 3,54 € de projets. 3 524 projets relevant de la catégorie « Environnement, transition énergétique et écologie » ont été soutenus à hauteur de 156 M€, contre 133 M€ pour 2 728 projets en 2020.

**La DSIL a permis pour sa part de soutenir, à hauteur de 184 M€ d'AE, 1 475 projets en lien direct avec les priorités environnementales d'un montant total HT de 712 M€.** L'effet levier constaté est donc de 3,88. En outre, 85 M€ ont été attribués à 879 projets relevant des catégories « rénovation thermique », « transition énergétique » et « développement des énergies renouvelables » contre 91 M€ pour 767 projets en 2020.

*Ce niveau de soutien élevé a été atteint alors même qu'une des priorités de la « DSIL exceptionnelle – Relance », dont 375 M€ ont été engagés en 2021, portait sur la transition écologique et que les opérations portant sur la rénovation thermique des bâtiments des collectivités ont fait l'objet d'un abondement spécifique de 650 M€ dans le cadre du plan de relance<sup>1</sup>. Le renforcement du soutien de l'Etat aux investissements des collectivités concourant à la transition écologique dans le cadre du plan France relance n'a donc pas conduit à réduire ce soutien au sein des dotations « classiques ».*

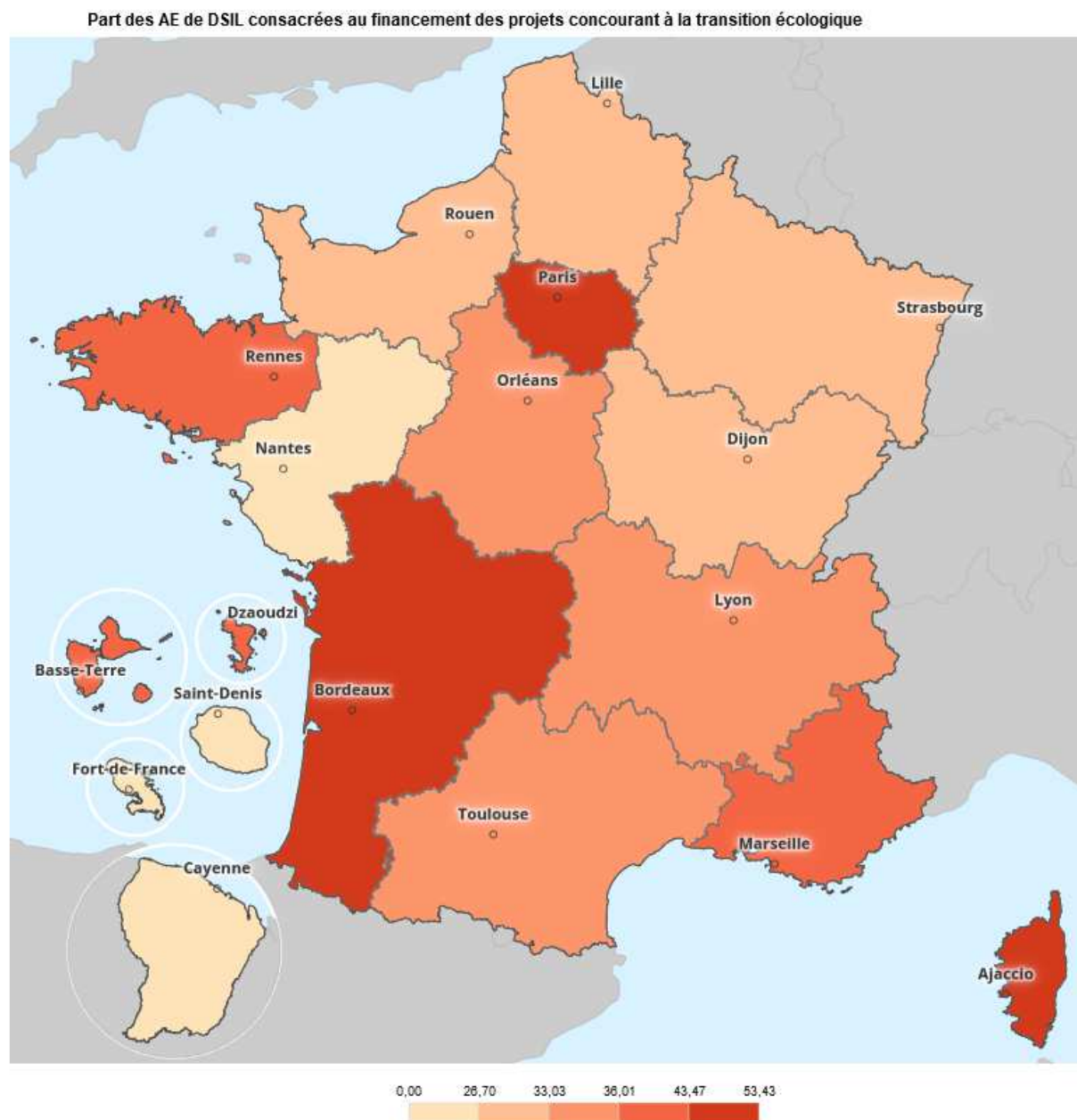
**Ainsi, la dimension environnementale dans la réalisation des projets concerne plus de 20% de l'enveloppe totale consommée en 2021 au titre de la DETR et plus de 35% au titre de la DSIL.** Ces projets constituent en outre près de 40% des projets subventionnés au titre de la DSIL et près de 20% des projets pour la DETR.

Priorités environnementales	Coût total des projets financés (HT)	Montant de subvention attribuée (AE 2021)	Nb de projets financés	Coût moyen HT des projets financés	Montant moyen de subvention allouée	Effet de levier
DETR	802 068 874 €	226 526 355 €	4 723	169 822 €	47 962 €	3,54
<b>Total DETR</b>	<b>3 616 479 429 €</b>	<b>1 012 616 927 €</b>	<b>24 172</b>	<b>149 614 €</b>	<b>41 892 €</b>	<b>3,57</b>
DSIL	712 239 342 €	183 703 953 €	1 475	482 874 €	124 545 €	3,88
<b>Total DSIL</b>	<b>2 269 877 431 €</b>	<b>531 610 336 €</b>	<b>3 795</b>	<b>598 123 €</b>	<b>140 082 €</b>	<b>4,27</b>

<sup>1</sup> Le bilan d'exécution de cet abondement exceptionnel fait l'objet d'une fiche distincte

## II. Une mobilisation importante de la DSIL et de la DETR pour la transition écologique sur l'ensemble du territoire

Il ressort que la majorité des régions a consacré plus de 30% de son enveloppe DSIL à des projets concourant à la transition écologique.



Cette part peut être plus importante dans certaines régions, en particulier en Corse (53,43%), en Île-de-France (48,31%) et à Mayotte (43,39%). Ces régions ont soutenu une grande diversité de projets concourant à la transition écologique, qui constituent une part importante de leur enveloppe.

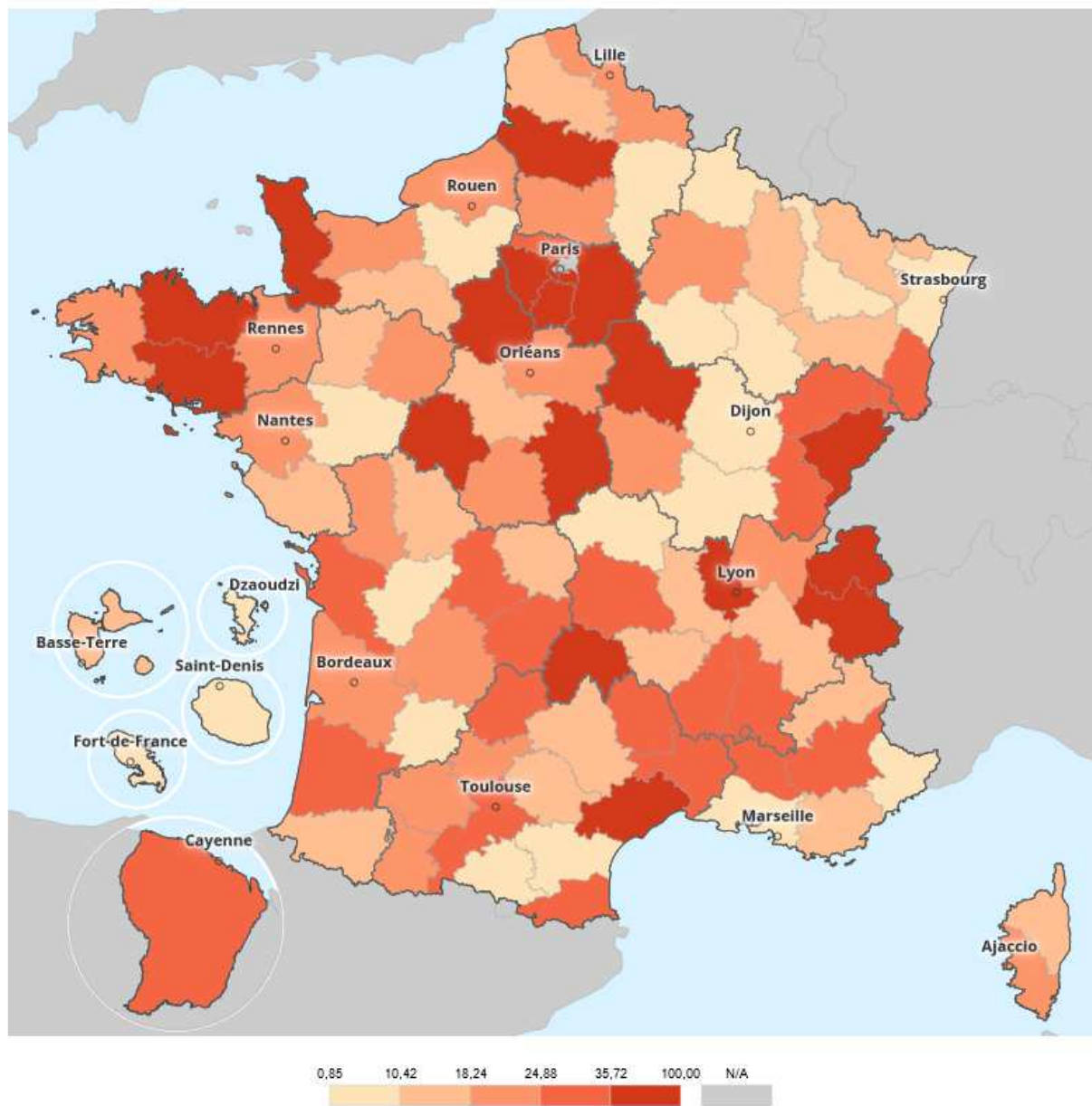
Les régions Auvergne-Rhône-Alpes (212 projets), Nouvelle-Aquitaine (172 projets) et Bretagne (161 projets) ont par ailleurs financé le plus grand nombre de projets environnementaux, bien que pour des montants moins élevés en valeur absolue.

Code Région	Région	Nb de projets engagés	Montant total des projets financés (HT)	Subvention DSIL attribuées (AE 2021)	Part des AE 2020 consacrée à la transition écologique
01	GUADELOUPE	6	2 913 676 €	1 068 200 €	42,75%
02	MARTINIQUE	6	1 555 495 €	754 085 €	24,01%
03	GUYANE	0	0 €	0 €	0,00%
04	LA REUNION	1	8 728 262 €	379 342 €	6,13%
06	MAYOTTE	6	2 463 621 €	1 324 824 €	43,39%
11	ILE-DE-FRANCE	141	123 321 685 €	34 996 351 €	48,31%
24	CENTRE-VAL DE LOIRE	54	32 088 187 €	7 143 621 €	33,95%
27	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	90	25 612 470 €	7 478 019 €	31,08%
28	NORMANDIE	62	35 223 529 €	8 351 097 €	28,10%
32	HAUTS-DE-FRANCE	115	43 839 856 €	13 207 486 €	29,00%
44	GRAND EST	147	55 184 629 €	13 111 301 €	26,70%
52	PAYS DE LA LOIRE	81	41 671 584 €	8 884 595 €	25,61%
53	BRETAGNE	161	56 364 876 €	12 144 332 €	36,01%
75	NOUVELLE-AQUITAINE	172	78 233 123 €	21 181 185 €	43,47%
76	OCCITANIE	136	69 904 413 €	16 824 397 €	33,03%
84	AUVERGNE-RHONE-ALPES	212	90 448 505 €	21 750 862 €	33,98%
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	68	39 873 350 €	13 471 373 €	36,40%
94	CORSE	17	4 812 078 €	1 632 884 €	53,43%

La Guyane a privilégié l'utilisation de son enveloppe d'AE pour subventionner un faible nombre de projets (8) liés en majorité à la mise aux normes et à la sécurisation d'équipements publics, mais sans lien direct avec la transition écologique. La Réunion a également fait le choix de subventionner un nombre limité de projets (12) pour un montant moyen de subvention plus de 3,5 fois supérieur à la moyenne (515 955 €).

Cela ne signifie pas pour autant que les priorités environnementales ne sont pas soutenues dans ces territoires, puisque s'agissant de la DETR, l'ensemble des départements a participé au financement de projets de nature environnementale, pour des projets aussi bien structurants, tel que la création d'un terrain de sport couvert à énergie positive à Venoy dans l'Yonne, subventionné à hauteur de 716 562 € pour un coût total de 1 985 937 €, que plus modestes, comme le remplacement de luminaires publics énergivores à Echourgnac en Dordogne, subventionné à hauteur de 729 € pour un coût total de 2 916 €.

Part des AE de DETR consacrées au financement des projets concourant à la transition écologique (%)



**Dans 29 départements, plus de 30% de l’enveloppe ont été affectés à cette priorité.** Il s’agit par exemple des Côtes-d’Armor, du Lot ou de la Somme. Le Cantal, le Rhône et l’Indre-et-Loire se distinguent pour avoir consacré une part particulièrement importante de leurs crédits (plus de 60%) aux projets de nature environnementale (ex : la réhabilitation de la station d’épuration de la Devèze à Paulhenc dans le Cantal subventionnée à hauteur de 42 804 €).



### III. Le soutien particulier apporté aux priorités spécifiques relatives à la transition écologique se traduit par une grande diversité de projets

L'instruction interministérielle commune à la DETR et à la DSIL pour l'exercice 2021 a orienté les préfets vers le soutien à des opérations concourant à la transition écologique, sans préjudice des conditions d'attribution propres à chaque dotation, et notamment du choix des catégories d'opérations prioritaires par la commission d'élus locaux et de parlementaires pour la DETR conformément à l'article L. 2334-37 du CGCT.

- **Pour la DETR**

Les préfetures ont identifié 3 524 projets soutenus par la DETR relevant de la catégorie « *environnement, transition énergétique et écologie* », soit au total plus de 156 M€ de subvention attribuées, ce qui représente près de 15,4% de l'enveloppe nationale.

Si la majorité de ces projets s'inscrit dans une des priorités légales dédiées à l'environnement, d'autres relèvent d'une autre priorité des deux dispositifs, telle que la priorité « Construction, habitat, urbanisme et transport » pour la DETR (13,06%) ou la priorité « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (23,25%).

Priorités DETR	Coût total des projets financés (HT)	DETR attribuée (AE 2021)	Nb de projets financés	Coût moyen HT des projets	Subvention DETR moyenne attribuée	Effet de levier
1 - Santé, sanitaire et social	35 388 526 €	7 697 709 €	77	459 591 €	99 970 €	4,60
2 - Economie et emploi	24 797 177 €	7 484 260 €	61	406 511 €	122 693 €	3,31
3 - Environnement, transition énergétique et écologie	534 626 607 €	156 006 772 €	3 524	151 710 €	44 270 €	3,43
4 - Education	71 327 607 €	17 922 268 €	285	250 272 €	62 885 €	3,98
5 - Action publique	14 613 459 €	4 268 179 €	106	137 863 €	40 266 €	3,42
6 - Sécurité	7 680 442 €	2 273 581 €	53	144 914 €	42 898 €	3,38
7 - Construction, habitat, urbanisme et transport	113 635 056 €	30 873 586 €	617	184 174 €	50 038 €	3,68
Total	802 068 874 €	226 526 355 €	4 723	169 822 €	47 962 €	3,54

- **Pour la DSIL**

La priorité légale « *rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables* » concentre la majorité des projets subventionnés au titre de cette dotation et liés à la transition écologique (59,59%).

Sur les 879 projets inscrits dans cette catégorie, 52% concernent la transition énergétique, environ 42% la rénovation thermique et 6% le développement des énergies renouvelables.

## Les projets relatifs à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables

On dénombre 454 opérations relatives à la transition énergétique ; ces opérations sont très diverses, cette notion pouvant recouvrir un large spectre de projets. On y retrouve par exemple 15 projets relatifs à **l'achat de véhicules électriques** (CC Haute Corrèze Communauté ; CC Forêts Lacs Terres en Champagne ; Commune de Seichamps...) mais également près de 120 opérations de **modernisation de l'éclairage public**, réalisées dans de nombreuses communes du territoire.

Ainsi, par exemple :

- La commune de Saint-Genis-de-Saintonge (17) a perçu une subvention de 36 936 € pour son projet de modernisation de l'éclairage public (LED) ;
- Dijon Métropole a entrepris de larges travaux de reconstruction de l'éclairage public sur le territoire de la métropole pour un coût global de 945 270 €, subventionnés à hauteur de 425 000 €.

La catégorie « transition énergétique » a en outre regroupé une dizaine de projets liés à la **mobilité**, près de 40 projets liés à **l'aménagement urbain** ou encore 84 projets relatifs à la **performance énergétique des bâtiments**.

Enfin, 54 projets de **développement des énergies renouvelables** ont été soutenus. Le montant de la subvention attribuée à ce type de projet s'étend de 3 617 € pour l'acquisition d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'école de la Renée à Rivière-Pilote en Martinique, à 757 300 € pour la réhabilitation de l'usine de valorisation énergétique de Rennes.

## Les projets relatifs à la rénovation thermique des bâtiments et au développement des énergies renouvelables

**Malgré l'abondement de « DSIL exceptionnelle – Relance » de 950 M€** adopté en troisième loi de finances rectificative pour 2020 (dont 375 M€ engagés en 2021, 575 M€ ayant été engagés en 2020) **et l'ouverture en 2021 d'une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 650 M€ destinés à la rénovation thermique des bâtiments publics du bloc communal** au sein de la mission « Plan de relance » (programme 362), **de nombreux projets ont été subventionnés au titre de la DSIL classique, permettant de remplir un double objectif : la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments sur l'environnement et la réalisation d'économies d'énergie.**

Dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments, la DSIL a permis à la fois de financer **des opérations structurantes** (Travaux d'amélioration de la performance énergétique de différents bâtiments publics à Paris (75), projet d'un coût total de 1 810 000 € et subventionné à hauteur de 1 179 962 €) que des **projets de plus petite envergure** (Installation d'une **pompe à chaleur** en remplacement de la chaudière au fioul de la mairie de Loreux (41), subventionné à hauteur de 11 488 € pour un coût global de 14 360 €). En outre, les travaux entrepris afin **d'améliorer la performance énergétique** des bâtiments peuvent être coûteux : 29 projets d'un coût total de plus d'un million d'euros ont ainsi bénéficié d'un financement au titre de la DSIL.